

M. Uterhart, un de nos horticulteurs les plus distingués, a fondé à Farcy-les-Lys, un magnifique établissement d'horticulture qui a obtenu en 1835 et 1837 deux médailles d'or des comices-agricoles de Seine-et-Marne. Cet établissement vient de se réunir à celui de la Société d'horticulture générale (Paris, boulevard Montparnasse, 37). Cette succursale peut fournir à la Société d'horticulture générale plus de cinquante mille plantes par année. Cette Société voit le nombre de ses membres s'augmenter chaque jour des hommes les plus distingués dans le clergé, la magistrature, et en général de tous ceux qui désirent imprimer un heureux élan à cette industrie horticole si riche et si avancée chez nos voisins.

La 28^e et 29^e du grand CHATEAUBRIAND avec gravures, que publient MM. POURRAT frères, viennent de paraître, MM. les souscripteurs se rappellent que pour jouir de tous les avantages de la souscription, il faut avoir retiré et payé tous les volumes.

POURRAT frères, éditeurs du Walter Scott, du Buffon, des Évangiles, du Chateaubriand, du Cours complet d'Agriculture, des Mille et une Nuits, etc., etc. (5 livraisons sont en vente.)

WALTER SCOTT, TRADUCTION NOUVELLE PAR M. L. VIVIEN, L'ANCIEN ET LE NOUVEAU TESTAMENT COMPLET. — Prix : 24 fr.

WALTER SCOTT, TRADUCTION NOUVELLE PAR M. L. VIVIEN, L'ANCIEN ET LE NOUVEAU TESTAMENT COMPLET. — Prix : 24 fr.

RACAHOUT DES ARABES. Seul autorisé par l'Académie de médecine, 2 brevets et 60 certif. des premiers MÉDECINS. Cet excellent et adoucissant aliment répare promptement les forces épuisées des convalescents, des personnes délicates ou âgées, et convient aux dames, aux enfants, aux nourrices; il remplace le chocolat et le café.

JUIN D'ALLAS et MONTIGNY. Que chacun desdits sieurs Juin d'Allas et Montigny ait séparément la signature sociale, quoique tous actes qui auraient pour objet les acquisitions ou des aliénations d'immeubles, devront réunir les signatures des deux gérants, on portera celle de leur mandataire commun.

TRIBUNAL DE COMMERCE. ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS. Du mardi 9 janvier. Battelle, entrepreneur de menuiserie, clôture. 10

GOUTTE, RHUMATISMES, NÉURALGIES. Précis sur la nature de ces affections et des moyens de les combattre avec succès, 50 c.; par le docteur ROBERT MAUVAGE, cité Bergère, 2 bis, à Paris.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES. (Loi du 31 mars 1837.) D'un acte passé devant M^e Granddier et Cahouet, notaires à Paris, le 12, 26 et 27 décembre 1837, aux termes duquel M. Laurent-Joseph MORIN, professeur au Conservatoire, demeurant à Paris, place Royale, 3, et M. Jules-Henri de TULLY, homme de lettres, et dame Henriette-Alexandrine DORIGNY, son épouse, demeurant à Paris, hôtel des Monnaies, ont arrêté les conditions de la société du théâtre de la Porte-St-Antoine, a été extrait ce qui suit :

de la société aucun billets, ni lettres de change et de suivre aucune spéculation et opération qui sortirait du cercle d'une simple administration. Art. 26 et dernier. La présente société ne sera constituée définitivement qu'autant que sur les 50,000 fr. d'actions que M. de Tully n'a pas souscrits, il y en aura au moins pour 35,000 fr. de placés, y compris celles prises par le gérant.

AVIS DIVERS. EXPOSITION DU COLYSEE DE ROME EN RELIEF. Modèle authentique de 32 pieds de circonférence. 8, rue Vivienne. — Prix d'entrée : le vendredi, 3 fr.; les autres jours de la semaine, 2 fr.

ANNONCES JUDICIAIRES. Adjudication définitive le samedi 13 janvier 1838, en l'audience des criées de Paris, en trois lots dont les deux premiers pourront être réunis.

SUIVANT acte sous seings privés fait quinquante et six (56) à Paris le 26 décembre 1837, enregistré; Il a été établie une société en nom collectif, entre M. Pierre-Paul-Félix THENERY, manufacturier et filateur à Paris, rue de la Roquette, 105, et M. Claude PEYRET, ancien instituteur, demeurant à Paris, rue du Housseau, 1, et en commandite à l'égard des divers autres, pour l'exploitation de l'établissement de filature et de tissage, appartenant à M. Thénery, rue de la Roquette, 105.

SUIVANT acte reçu par M^e Moreau et son collègue, notaires à Paris, le 26 décembre 1837, enregistré; M. Jean-Gaston JUIN d'ALLAS, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Seine, 10, et M. Louis-Bernard MONTIGNY, rentier, demeurant à Paris, rue des Marais-St-Germain, 19, ont formé en nom collectif entre eux, et en commandite seulement à l'égard de toutes autres personnes qui deviendraient propriétaires d'actions ci-après énoncées, d'une société ayant pour objet de former une colonisation dans la province de Bone (Afrique du nord), et des établissements coloniaux dans d'autres parties de la régence, avec convention que pour ces dernières opérations les gérants devaient au préalable prendre l'avis d'un comité de surveillance qui serait nommé à cet effet.

NOUVEAUX REPERTOIRES ayant double utilité. REGISTRES avec lesquels on peut copier les quatre pages d'une lettre en un seul coup. Très belle C. quille de lettre impénétrable, à 8 fr. la rame. Magnifique assortiment de Papiers à lettres de luxe et ordinaire. Articles nouveaux en papeterie. Au dépôt des papiers BATH, 142, rue Montmartre. (Affranchir.)

SUIVANT acte reçu par M^e Moreau et son collègue, notaires à Paris, le 26 décembre 1837, enregistré; M. Jean-Gaston JUIN d'ALLAS, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Seine, 10, et M. Louis-Bernard MONTIGNY, rentier, demeurant à Paris, rue des Marais-St-Germain, 19, ont formé en nom collectif entre eux, et en commandite seulement à l'égard de toutes autres personnes qui deviendraient propriétaires d'actions ci-après énoncées, d'une société ayant pour objet de former une colonisation dans la province de Bone (Afrique du nord), et des établissements coloniaux dans d'autres parties de la régence, avec convention que pour ces dernières opérations les gérants devaient au préalable prendre l'avis d'un comité de surveillance qui serait nommé à cet effet.

Par acte devant M^e Esnée, notaire à Paris, du 8 janvier 1838. MM. François TOUCHARD et Henri-Jude TOULOUSE, entrepreneur de messageries, demeurant à Paris, le premier rue du Faubourg-Saint-Denis, 50, et le second rue du Boulogny, 9, ont déclaré retrancher des apports par eux faits dans la société en commandite, par actions, formée entre eux suivant acte devant ledit notaire, du 29 avril 1837, pour l'exploitation du service des voitures de Paris à Enghien et Montmorency, et de Paris à Saint-Denis, par les Batignolles et La Chapelle - Saint-Denis, aller et retour, le droit de parcourir sur l'étendue de la commune de La Chapelle, depuis le numéro 57 de la Grande-Rue, en se dirigeant du côté de Saint-Denis, ainsi que le stationnement audit lieu de la Grande-Rue, n. 57, et le stationnement partout où besoin serait, le temps nécessaire pour faire monter et descendre les voyageurs.

CAISSE MILITAIRE. Rue Montmartre, 139, à Paris. Assurance avant le tirage au sort contre les chances du recrutement; garantie de désertion; paiement après libération. La Caisse militaire compte 10 années consécutives d'existence.

SUIVANT acte sous signatures privées en date à Paris du 26 décembre 1837, enregistré le lendemain par Chambert, qui a reçu les droits, ledit acte fait entre M. Gabriel-James HUVILLIER, officier de la Légion d'Honneur, ancien maître de forges, demeurant à Paris, rue Papillon, 14, et M. Alexandre TROGER, docteur en médecine, demeurant à Paris, rue Montholon, 4. Il appert qu'une société en nom collectif a été formée entre les sus-nommés, sous la raison sociale DE BAVILLIER et compagnie, pour la fabrication à la mécanique et la vente de

LES modifications résultant de la suppression desdits droits de parcours et de stationnement ont été ainsi apportées au moyen de ce que les choses étaient restées entières depuis la confection de l'acte de société. Ponr extrait. ESNÉE.

SIROP D'ORANGE ROUGE DE TOULOUSE. 4 fr. la bott. Pharmacie rue de la Roquette, 11, près celle des Prouvaires. Excellent sirop de punch au rom pour soûlés. : 3 fr. la bott. (affr.)

SIROP D'ORANGE ROUGE DE TOULOUSE. 4 fr. la bott. Pharmacie rue de la Roquette, 11, près celle des Prouvaires. Excellent sirop de punch au rom pour soûlés. : 3 fr. la bott. (affr.)

Art. 9. Les 600,000 fr. d'actions formant le fonds social sont destinés : 1^o à remplir en actions, M. Mme de Tully, des 550,000 fr. montant de leur apport social; 2^o et à former un fonds de roulement pour subvenir aux dépenses détaillées audit acte.

Art. 15. M. Morin est nommé seul directeur gérant de l'entreprise, sous ce titre et avec la signature sociale, il gèrera et administrera tant activement que passivement tous les biens et affaires de la société. Il est interdit au gérant de faire aucun emprunt, de créer pour les besoins

Art. 8. Le fonds social est fixé à 600,000 fr. divisé en deux cents quarante actions au porteur de 250 francs chacune, numérotées de 1 à 2400.

SIROP D'ORANGE ROUGE DE TOULOUSE. 4 fr. la bott. Pharmacie rue de la Roquette, 11, près celle des Prouvaires. Excellent sirop de punch au rom pour soûlés. : 3 fr. la bott. (affr.)

Inregistré à Paris, le 10 janvier 1838. Reçu un franc dix centimes.

IMPRIMERIE DE BRUN, PAUL DAUBÉE, ES C^o, RUE DU MAIL, 5.

Seules autorisées contre la constipation, les vents, les maux d'estomac, la bile et les glaires. 3 fr. la boîte. Passage Colbert.

PHARMACIE COLBERT. PILULES STOMACHIQUES. Seules autorisées contre la constipation, les vents, les maux d'estomac, la bile et les glaires. 3 fr. la boîte. Passage Colbert.

Table with multiple columns containing financial data, exchange rates, and market news. Includes sections like 'BOURSE DU 8 JANVIER' and 'CONCORDATS - DIVIDENDES'.